

Le suivi de l'accueil et de la scolarisation des élèves allophones

Enquête EANA

Présentation à la Commission CNIS du 4 juin 2014



Qu'est ce qu'un élève allophone ?

- Un **élève allophone** est un élève dont la ou les langues premières sont autres que le français
- Un **élève allophone nouvellement arrivé** l'année n est :
 - un élève non scolarisé sur le territoire durant l'intégralité de l'année scolaire précédente, (année n – 1)
 - un élève qui était nouvellement arrivé l'année scolaire antérieure (année n – 2) et qui a été maintenu dans des dispositifs spécifiques compte tenu de ses besoins particuliers.
- Un élève allophone nouvellement arrivé peut ne pas avoir été scolarisé antérieurement.

Le contexte

- L'obligation d'instruction de tous les enfants ainsi que l'apprentissage et la maîtrise de la langue française est clairement formulée dans le Code de l'Education (articles L. 111-1 et L. 131-1)
- Ainsi que l'obligation de mettre en place des actions particulières pour l'accueil et la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés (articles L. 321-4 et L. 332-4)
- **Les enfants allophones nouvellement arrivés appartiennent à la catégorie des élèves à besoins éducatifs particuliers** dont la scolarité nécessite une prise en charge éducative adaptée à des parcours scolaires diversifiés

L'organisation du suivi de la scolarisation sur le territoire

- Les Centres académiques pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV) organisent la scolarisation et le suivi pédagogique des enfants allophones
 - Ils mettent en place des dispositifs d'accueil et d'accompagnement favorisant l'inclusion scolaire et l'intégration sociale des enfants par la maîtrise de la langue française et l'accès de tous au socle commun de connaissances et de compétences.
 - Rôle clairement défini par la circulaire du ministère de l'éducation nationale n° 2012-143 du 20 octobre 2012

Le rôle des Casnav

- Les Casnav contribuent également au pilotage et à l'évaluation des dispositifs académiques par la constitution de tableaux de bord quantitatif et qualitatif définis par le recteur.
- Leur rôle en matière de pilotage a été évoqué par la Cour des comptes dans son rapport relatif à l'accueil et l'accompagnement des gens du voyage d'octobre 2012.
 - Un déficit de suivi et de connaissances au niveau national dû à **une absence de remontée fiable d'informations sur la scolarisation des enfants à besoins éducatifs particuliers.**
 - ⇒ **Nécessité de mettre en place un outil uniformisé de remontée des données**

L'objet de l'enquête

■ L'objet de l'enquête proposée est double

- **Mieux connaître le nombre d'élèves allophones présents** sur le territoire et leurs modalités de scolarisation (niveau d'inclusion, durée de présence dans le dispositif de soutien linguistique)
 - Environ 45 000 jeunes de 6 à 16 ans chaque année
 - Sans indication du niveau d'inclusion scolaire
- Renforcer le pilotage des dispositifs d'accompagnement destinés aux élèves allophones tant au niveau national qu'académique.

Les données collectées

■ Les données collectées seront relatives aux élèves

- Y compris Langue(s) maternelle(s)

■ Et au mode de scolarisation

- Scolarisation antérieure et actuelle
- Niveau de scolarisation
- Date du diagnostic linguistique
- Dates d'entrée et de sortie du dispositif

La question des langues

- Une nomenclature qui ne laisse pas apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques des élèves entrant dans ce dispositif d'accueil
 - Nomenclature inspirée du recueil d'information sur les migrants adultes
 - En 20 postes
 - Y compris des postes « Autres langues » liés aux grandes zones géographiques des continents

Déploiement

- Une première édition en novembre 2014
 - Recensement des élèves allophones scolarisés
 - Pour permettre la mesure des stocks
- Une édition en mai 2015 pour mettre à jour les situations au regard des dispositifs d'accueil
- Puis chaque année selon le même rythme
 - Pour permettre la mesure des flux

Le mode opératoire de l'enquête (1/2)

- Par le réseau des Casnav et des Directions académiques

- Une saisie simplifiée
 - Possibilité de remplir une fiche individuelle
 - Possibilité de télécharger un fichier

- Des données indispensables
 - Liées à l'élève : identité, langue
 - Scolarité : information sur la situation du jeune au regard d'un dispositif d'accueil et d'inclusion scolaire

Le mode opératoire de l'enquête (2/2)

■ Un dispositif unique qui comprend deux objectifs :

- La gestion au niveau académique
- Des remontées anonymes pour les besoins statistiques de la DEPP
 - Les données nominatives restent dans les académies, seulement accessibles par les Casnav et les directions académiques
 - Création d'un identifiant neutre pour assurer la qualité des données remontées au niveau central

Merci de votre attention



ministère
éducation
nationale

